

DES CHANTIERS EN COMMUN

Parlons...
travail!



LES FOINS EN COMMUN À DEUX VOISINS

Didier Viatgé et Aurélien Constant s'entraident depuis vingt ans à Thémines

Les exploitations

- Aurélien Constant élève 500 brebis
- Didier Viatgé élève 480 brebis

Entraide foins

Fauche, fanage, endainage et pressage : 100 Heures

Entraide autre

Semis, tonte des brebis, réfection clôtures... 50 Heures

Total de l'entraide annuelle

un mois de travail

Aurélien Constant et Didier Viatgé sont voisins, tous deux éleveurs ovins, et ont décidé d'organiser les foins en commun puis de *se donner*

des coups de main, un contrat moral basé sur la confiance et l'amitié. Tout a commencé lorsque Didier Viatgé, jeune installé hors cadre familial en 1996, est allé voir Aurélien Constant pour envisager l'achat d'une faneuse en commun :

« nous avons constaté que chacun travaillait en parallèle en même temps et qu'on pouvait essayer de s'entraider. *Pourquoi ne pas faire les foins en commun ?* ». Didier a

alors acheté un endaineur et Aurélien une faneuse afin d'être complémentaires puis ils ont commencé à faire les foins en commun. L'un fauche et l'autre fane puis l'un endaine et l'autre presse et ceci sur toutes les prairies des deux exploitations. Ils précisent « petit à petit, nous avons appris à connaître la ferme et le troupeau de l'autre. Lorsque l'un de nous n'a pas achevé son travail du foin en soirée, l'autre va soigner ses brebis pour lui permettre de finir sa journée plus tôt... » Ainsi est née une entraide profitable aux deux éleveurs qui se sont mis également à se prêter du matériel. En 2013, ils décident de franchir une nouvelle étape en achetant en copropriété un endaineur large et une grande faneuse « ayant presque les mêmes superficies de prairies à foin, nous les avons achetés moitié moitié. Pour le round-baller, nous l'avons acquis avec la Cuma de Thémines... Ainsi, nous avons conforté notre entraide qui nous apporte beaucoup. C'est d'abord une économie financière conséquente, mais aussi une vraie amélioration des conditions de travail puisque nos journées sont moins longues. Enfin, c'est une sécurité morale. Quand Aurélien est tombé gravement malade en 2014, Didier a pu assurer la continuité de l'élevage et de l'exploitation qu'il connaissait bien... » Les deux soulignent que ce contrat moral fonctionne grâce à une relation équilibrée et au respect mutuel.



Siège Social
CHAMBRE D'AGRICULTURE
430 avenue Jean JAURES
CS60199
46004 CAHORS CEDEX 9
Tél. : 05 65 23 22 21
Fax : 05 65 23 22 19
Email : accueil@lot.chambagri.fr



La réalisation des chantiers en commun permet d'être plus efficace en temps de travail mais aussi économiquement.

Jean-Thierry Boix et Anthony Martinez à Creysse

60 HA DE MAÏS EN COMMUN

Jean-Thierry Boix et Anthony Martinez sont voisins et tous deux cultivent du maïs pour nourrir leurs palmipèdes (32 ha pour l'un et 28 ha pour l'autre). Une charge de travail annuelle pour préparer les terres, atteler les matériels, dételer ... Il y a cinq ans, ils ont décidé de se simplifier la tâche en mettant *tout en commun, matériels et heures de chantier* « nous possédons tous les deux plusieurs tracteurs et on s'est dit, pourquoi ne pas les dédier à une seule tâche, ce qui nous évitait tout changement d'outil et nous faisait *gagner beaucoup de temps*. Nous avons donc affecté un tracteur à chaque



mission : charrue, herse, semoir, épandeur, pulvérisateur. Chacun est ainsi resté attelé et a réalisé l'ensemble de la sole maïs. Nous avons donc cultivé nos 60 ha de maïs en commun à l'entraide... »

Mais ce fonctionnement a vite soulevé la question de l'équité des moyens engagés et des heures de travail effectuées. Comment faire pour ne léser aucun des deux ? La conseillère agricole de la Chambre d'Agriculture, Lénaïg Tanguy, leur a alors proposé un système de notation des heures et missions effectuées « nous avons un cahier fixe dans les tracteurs où chaque chauffeur note son nom, le type de tâche réalisé et le nombre d'heures. Cela vaut pour tous les chauffeurs, les deux exploitants, leurs parents ou enfants et les salariés. En fin de saison, nous comptabilisons toutes ces heures en attribuant une valeur à chaque matériel sur la base du barème national Trame-BCMA et des heures de travail sur la base du SMIC. *L'objectif est d'atteindre l'équité* mais quand ce n'est pas le cas, celui qui est déficitaire compense financièrement ou par des heures de service (secouage des noyers, prêt de tracteur...) »

Constatant les avantages de cette organisation, les deux agriculteurs ont alors décidé d'acheter les nouveaux matériels en commun (herse, épandeur, pulvérisateur, charrue...) mais conservent leurs tracteurs en propre « *cette entraide nous a vraiment simplifié la vie*. On a économisé sur le matériel en n'ayant plus qu'un seul outil pour deux. On s'entend bien et le fait de tout noter évite les malentendus. Tout est clair et basé sur la confiance. C'est tellement mieux qu'on envisage de le mettre aussi en place pour le blé... »



Une mise en commun équitable de temps et de matériel pour être plus efficace.

Les exploitations

- Jean-Thierry Boix cultive 32 ha de maïs, du blé, canards PAG, gibier et noyers
- Anthony Martinez cultive 28 ha de maïs, du blé, canards PAG et noyer

Entraide maïs

200 Heures / matériel de culture en commun : charrue, herse, épandeur, pulvérisateur



Service Territoires

Chambre d'Agriculture
430 avenue Jean Jaurès
CS 60199
46 004 CAHORS cedex

Tél. : 05 65 23 22 11

Mail :
territoires@lot.chambagri.fr